



**ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE
COURSE
HABITABLES 2021-2024**

**C N L R – 29,30 avril, 1^{er} mai 2023
LA BARGE EAU
La Rochelle- Les Sables d'Olonne
Grade : 5C - Code : CL**



1 REGLES

1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile

1.4 Horaire et coefficient des marées

Le 29/04/2023 PM La Rochelle 13h58 – BM 06h50 coef 27 - aux Sables BM à 19h13 coef 29

Le 01/05/2023 PM Les Sables 15h19 – BM 08h55 coef 45 - à LR BM à 21h12 coef 51

6 PROGRAMME DES COURSES

6.2 Le signal d'avertissement sera donné le samedi 29/04 à 7h55 - le lundi 01/05 à 8h55

9. Le PARCOURS du 29 avril

Départ : Entre le bateau comité Epsilon GibSea 90 à laisser à tribord et la bouée W Minimés.

Passes montantes du Pont de l'île de Ré à respecter

Ligne d'arrivée directe entre les deux Nouch, à moins de trois longueurs de la Nouch Sud (à laisser à babord)

Le PARCOURS du 1er mai

Départ : Entre la bouée Nouch Sud et le bateau comité.

Passes descendantes du pont de l'île de Ré à respecter

Arrivée entre la Ouest Minimés à laisser à bâbord à moins de 3 longueurs et le phare du bout du monde à laisser à tribord.

Les parcours seront rappelés ou modifiés à la VHF au moins 15' avant le départ.

10. MARQUES

Marques de départ : A bâbord : bouée des minimés ; A tribord : bateau comité

marque de dégagement éventuelle : Bouée conique orange CNLR

Marques du pont de Ré et marques d'arrivée (bouées Nouch) suivant § 14

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont celles indiquées dans les arrêtés préfectoraux et les Instructions Nautiques du SHOM, tels que la zone du port de La Pallice ou les filières du Breton.

Il est rappelé que les cargos sont prioritaires et qu'il est interdit de croiser devant à moins de 300 m.

12. LE DEPART

12.1 Suivant §9

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

12.5 Les bateaux identifiés OCS pourront être appelés sur le canal VHF une minute après le départ.

Parmi d'autres modalités, une procédure de départ au lièvre pourra être choisie.

14. L'ARRIVEE

14.1 Suivant §9

14.2 Chaque concurrent doit noter son heure d'arrivée en heure légale (heures GPS en heures minutes et secondes) et la transmettre par VHF au bateau comité dans les dix minutes de son arrivée.

19. REGLES DE SECURITE

(rappel de l'avis de course et des instructions de course générales et communes à toutes les courses cf le site web du CNLR ou l'affichage au club)

19.1a Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire pour tout bateau.

19.1b Emargement par appel VHF des bateaux et équipages sur l'eau par le Comité de course avant le départ de la première course de la journée.

19.1c L'administration des affaires maritimes recommande le port permanent pour tous de la brassière. Pour les concurrents naviguant en solitaire il est obligatoire (pavillon Y).

19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 CANAL VHF 73 (et 16)

ARBITRE DESIGNE Patrick Henry-Bonniot PCC 07 81 70 06 02 et Philippe Bardin CCA 06 68 12 94 82

Une proclamation de résultats sera faite pour la 1ère manche avec apéritif sur le ponton à Quai Garnier.

Un restaurant commun est ensuite envisagé.

En fonction du vent une sortie informelle sera envisagée pour le dimanche 30 avril.

Un prix pourra être remis à chaque concurrent lors du pot amical qui suivra la proclamation des résultats

au club house du CNLR le lundi 1er mai 2023 environ 30 mn après l'arrivée du dernier bateau.